



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMU
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉ**

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180130-2018_01_006-DE

SÉANCE DU 30 JANVIER 2018

2018-01-006 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 24 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit le trente janvier à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Anne BERTHOME, Kléber AUDINET, Marcel BERTHOME, Nouredine BOUACHERA, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Annie POUZARGUE, Armand REIS-FILIPPE, Monique MEYNARD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sabine AGGOUN pouvoir à Thierry MARTY, Gabi HOPER pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN

Monsieur David REDON a été nommé secrétaire de séance

FINANCES ET FISCALITE

DISPOSITIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS EN DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA CALI

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, en l'absence de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente, en charge des finances et de la fiscalité,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1,

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit également de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que le montant global des dépenses tel que défini ci-dessus s'élève à 1 799 378 €,

Vu l'intérêt d'une telle procédure budgétaire qui permet de ne pas attendre le vote du budget primitif pour lancer les opérations d'investissement, hors AP/CP et techniquement prêtes.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 22 janvier 2018,
Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 22 janvier 2018,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à accorder cette autorisation préalable de vote des crédits d'investissement, en sachant que les crédits effectivement engagés sur la base des autorisations précitées seront inscrits au budget primitif 2018 lors de son adoption ;
- à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement énumérées dans le tableau ci-après :

Chapitre	Article	N° opération d'équipement	Affectation des crédits	Montant
21	2135	18CN036	Aménagement de la Plateforme de Le Fieu (accessibilité, chauffage,...)	42 500 €
21	2184	18CN009	Mobilier ALSH de Vayres	30 000 €
21	2183		Equipement informatique ALSH de Vayres	15 750 €
21	2188		Equipement divers ALSH de Vayres (électroménager, linge, vaisselle...)	15 750 €
21	2183	18CN029	Enveloppe équipements informatiques	5 000 €
21	2183	18CN035	Enveloppe téléphonie	2 000 €
21	21568	18CN037	Equipement défense extérieure contre l'incendie	6 000 €
23	2158	18CN016	Mise en place compteur sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Libourne	1 000 €
21	2188	18CN040	Réserve électroménager	15 000 €
21	2158	18CN046	Réserve autre matériel GER Système clim / chaudière...	15 000 €
21	2135	18CN042	Autres bâtiments – Travaux annuels mise en conformité sécurité	10 000 €
21	2135	18CN043	Autres bâtiments – Travaux annuels mise à niveau couvertures	10 000 €
21	2135	18CN044	Bâtiments administratifs – Travaux annuels mise à niveau	10 000 €
21	21735	18CN043	Travaux étanchéité toiture terrasse Crèche de Libourne	25 000 €
TOTAL				203 000 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 6 février 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



(Handwritten signature in blue ink)

Envoyé en préfecture le 06/02/2018

Reçu en préfecture le 06/02/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180130-2018_01_006-DE